

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 juin 2019**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 49**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 01/07/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019  
(accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Musée des beaux-arts - Convention avec le Ministère de la Culture**

**Il est proposé de signer une convention de partenariat avec le Ministère de la Culture dans le cadre du label « Le musée sort de ses murs ».**

\*\*\*

Partant du constat que les musées se doivent d'aller activement à la rencontre des publics qui ne franchissent pas spontanément leurs portes, le ministère de la Culture a lancé pour la deuxième année, en direction des musées de France, un appel à projet en vue de l'attribution du label « Le musée sort de ses murs ».

Partageant cette nécessité d'aller à la rencontre de nouveaux publics, le musée des Beaux-Arts de la ville de Quimper conduit, entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 et le mois de juin 2019, un projet intitulé « Pen'eyes, le musée des beaux-arts de Quimper dans le quartier de Penhars ».

Ce projet de médiation culturelle menée en partenariat avec la MPT de Penhars, l'école de Penanguer, la Maison du patrimoine et des artistes se décline en plusieurs actions dont des visites guidées, des ateliers d'arts plastiques, une initiation à la photographie et des expositions. Elle fait également preuve d'innovations en mettant en œuvre un parcours numérique et en exposant les productions plastiques des enfants directement dans l'espace public.

Reconnaissant le caractère original de l'opération, le Ministère de la culture a décidé de lui attribuer le label national « Le musée sort de ses murs » 2019 ainsi qu'une aide financière d'un montant de 1 600 €. Le musée des beaux-arts de Quimper figure ainsi parmi les 13 projets retenus cette année en France par le Ministère de la Culture.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec le Ministère de la Culture.